

Unité inter-départementale Haute-Garonne-Ariège
4 avenue Didier Daurat - CS 40 331
cedex
31776 Colomiers

Colomiers, le 19/03/2025
Le Directeur
à
Madame la Directrice
Affalah new' S Empire
27 Rue de la fraternité
31000 Toulouse

Bordereau de transmission d'un rapport de visite d'inspection

Affaire suivie par : Affalah EHOUAN
Téléphone : 0123456789
Courriel : affalahprincella.ehouan@cgi.com
Références : ERTF45
Code AIOT : 0100287688
Pièce jointe :

- Rapport de l'inspection du 19/03/2025

Madame la Directrice,

L'inspection des installations classées s'est rendue le 19/03/2025 sur le site implanté 27 Rue de la fraternité 31000 Toulouse afin de procéder à une visite d'inspection.

En application des articles L. 171-6 et L. 514-5 du Code de l'environnement, vous voudrez bien trouver ci-joint une copie du rapport établi par l'inspection et transmis à Monsieur le Préfet à la suite de cette visite.

Je vous invite à prendre connaissance avec la plus grande attention des constats établis et des suites administratives éventuellement proposées par l'inspection. Vous voudrez bien me faire parvenir les éléments de réponses et les justificatifs attendus, selon les délais précisés dans le rapport.

La partie de ce rapport intitulée « Contexte et constats de l'inspection » sera publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>). En tant que de besoin, vous pouvez informer l'inspection des installations classées des données que vous considérez non publiables pour des raisons de confidentialité ou de secret de fabrication.

L'inspection des installations classées examinera la recevabilité de votre demande, masquera uniquement les données retenues comme confidentielles et procédera à la publication.

Je vous invite à formuler vos observations sur cette correspondance et sur le rapport dans le délai

de 15 jours. Sans retour de votre part dans ce délai, il sera considéré que vous n'avez pas d'observations.

En chemin, il rencontra un Copy. Le Copy prévint le petit Bolo que là d'où il venait, il avait déjà maintes et maintes fois été ressaisi, et que tout ce qui désormais restait de leurs origines était le mot "et", et que le petit Bolo ferait bien de se raviser, rebrousser chemin et retourner en son sain et sauf bercail. Mais toutes bonnes paroles ne purent le convaincre et il ne s'en point fallut longtemps pour qu'un tas de fourbes Créas aux aguets l'interpelle, le saoule de vers et de vodka, pour finir par le traîner dans leur agence, où ils le mésusèrent et l'instrumentalisèrent sans fin aux fins de leur projets. Et à moins que cette histoire ne fût réécrite depuis, c'est bien preuve qu'ils l'exploitent encore. Loin, très loin, au delà des monts Mots, à mille lieues des pays Voyellie et Consonnia, demeurent les Bolos Bolos. Ils vivent en retrait, à Bourg-en-Lettres, sur les côtes de la Sémantique, un vaste océan de langues

Dans le cadre de l'inspection et des constats établis, une mise en demeure a été proposée à Monsieur le Préfet. Vous trouverez ci-joint le projet d'arrêté préfectoral de mise en demeure. Vous veillerez à transmettre, sous un délai de 15 jours, vos observations sur ce projet de mise en demeure.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur,

PDG

Validé le
19/03/2025 à 09:55:00
EHOUAN Affalah